THE ADECCO GROUP

Code de Conduite

Notre façon de travailler

Version August 2021, Français

Un jour, en marchant le long d'une plage, un philosophe remarqua dans le lointain une silhouette qui semblait danser. En s'approchant, il s'aperçut qu'il s'agissait d'un jeune homme qui ramassait quelque chose et le lançait délicatement dans l'océan. Arrivant près du jeune homme, le philosophe lui demanda: "Que faites-vous?"

"Je lance des étoiles de mer dans l'océan", lui répondit le jeune homme. "Le soleil est haut et la mer se retire. Si je ne fais rien, elles mourront." "Mais, mon jeune ami", dit le philosophe, "savez-vous qu'il y a des étoiles de mer sur toute la longueur de la plage et qu'elle s'étend sur des kilomètres? Comment espérez-vous faire la moindre différence?"

Après avoir écouté poliment, le jeune homme se baissa, ramassa une autre étoile de mer et la lança dans les vagues. Puis, souriant au philosophe, il déclara: "Pour celle-là, j'ai fait toute la différence."

"The Star Thrower" (Le lanceur d'étoiles) de Joel Barker/Loren Eiseley

Chers collègues

Notre objectif est de devenir le partenaire de solutions en ressources humaines le plus admiré et innovant, procurant une expérience client exceptionnelle de par les talents et la technologie. Chaque jour, nous faisons travailler des centaines de milliers de collègues et salariés intérimaires dans plus de 60 pays, et nous nous assurons que nos clients disposent des talents et des services en ressources humaines dont ils ont besoin pour réussir et être compétitifs. Notre travail a un impact direct sur la vie de millions de personnes et de leurs familles, que ce soient nos salariés intérimaires, ou vous-mêmes, nos propres collaborateurs.

Nous sommes conscients du fait que la réputation de The Adecco Group est un de nos plus précieux atouts. Pour continuer à construire et protéger notre place de choix dans la société, nous agissons avec intégrité, comme un partenaire fiable et compétent. Nos compétences définissent les comportements et aptitudes requises chez nos collaborateurs. Les valeurs partagées qui nous guident quotidiennement – Clients au centre, Responsabilité, Passion, Partage et Esprit Entrepreneurial –constituent un cadre pour conduire nos activités de manière responsable et durable.

Ces compétences et valeurs sont fortement ancrées dans notre Code de Conduite, un cadre de référence auquel chaque collaborateur s'est personnellement engagé et qui sous-tend les décisions prises chaque jour.

Au sein de The Adecco Group, nous avons construit et nous continuons à encourager une culture ouverte, de respect mutuel et de confiance dans un environnement collaboratif où nos collaborateurs peuvent venir chercher de l'aide, des conseils, et parler ouvertement. Quiconque fait part de ses doutes de bonne foi prend la bonne décision: soyez assuré(e)s que nous vous écouterons et vous prendrons au sérieux. Nous vous encourageons à parler en premier lieu à votre manager pour lui faire part de vos doutes, ou si vous pensez que cela est plus approprié, de les reporter auprès de la ligne ACE, anonymement si vous le souhaitez, sans craindre de représailles.

Pour la réussite durable de The Adecco Group, il est essentiel de maintenir des standards optimaux de conduite éthique et de s'assurer que nous répondons à toutes nos obligations légales. Notre organisation de la Compliance et nos procédures sont constamment revues et adaptées pour atteindre ce but. Nous vous faisons confiance pour vous approprier et appliquer nos principes et valeurs.

Avec tous nos membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, nous soutenons ce Code de Conduite et sa mise en place.

Jean-Christophe Deslarzes
Chairman of the Board

Alain Dehaze
Chief Executive Officer

Nos valeurs principales

Clients au centre

Nous vivons par et pour le succès de nos clients, nous voulons être leur partenaire privilégié.

- Nous construisons des relations durables avec nos clients et nos salariés intérimaires
- Nous créons de la valeur pour nos clients: nous leur fournissons les meilleurs talents au moment opportun et des solutions sur mesure
- Par la flexibilité que nous leur offrons, nous les aidons à être concurrentiels
- Nous sommes de véritables partenaires pour nos salariés intérimaires et nos collaborateurs dans leurs choix de carrière: nous leur proposons les emplois les plus adaptés à leur vie personnelle et professionnelle
- Nous les conseillons dans leur développement de carrière et favorisons leur formation

Responsabilité

Nous sommes le leader de notre secteur; notre objectif est de proposer plus d'offres d'emploi à plus de personnes

- Le travail est un besoin essentiel et un droit fondamental: en trouvant aux personnes le travail qui leur convient, nous leur assurons – ainsi qu'à leur famille – un revenu, un statut et un avenir
- Nous favorisons la diversité, l'égalité et l'ouverture au sein de notre personnel
- Nous donnons l'exemple, nous agissons avec intégrité et respect
- Nous consacrons du temps au bénévolat et contribuons à la vie de nos communautés respectives

Nos compétences

Nous atteignons nos objectifs en démontrant et en excellant dans ces six compétences et leurs comportements associés à tous les niveaux de notre organisation (à savoir, dirigeants, managers et collaborateurs).

L'objectif du référentiel de compétences est d'aider tous les collaborateurs à comprendre comment incarner les comportements attendus pour maintenir un haut niveau de professionnalisme dans tous les rôles.

Passion

Nous changeons le monde du travail, emploi après emploi

- L'humain nous passionne: nos collaborateurs, nos salariés intérimaires et nos clients,
- Nous changeons la vie de millions de personnes, chaque année
- Nous proposons des emplois aux personnes, leur donnons de l'expérience et l'opportunité de construire leur avenir
- Tout simplement, ce que nous faisons n'est pas un travail, c'est notre passion

Partage

Nous travaillons ensemble et formons une seule et même équipe

- Nous partageons nos clients et nos salariés intérimaires entre les agences, les unités fonctionnelles et les pays
- Nous échangeons nos idées et nos bonnes pratiques
- Nous aidons nos collaborateurs à s'épanouir sur le plan personnel et professionnel
- Nous travaillons beaucoup et prenons plaisir à faire notre travail

Esprit entrepreneurial

Nous prenons constamment des initiatives pour responsabiliser les personnes, stimuler l'économie et enrichir la société

- Nous prenons nos responsabilités et assumons nos propres résultats
- Nous savons saisir les opportunités
- Nous tirons rapidement les enseignements de nos succès et de nos échecs
- Nous inspirons les autres et cherchons sans cesse des solutions innovantes

Dirigeants, managers, collaborateurs

- Vision stratégique et Prise de décision
- Conduite des résultats financiers et de l'innovation
- Management des équipes
- Collaboration
- Facilité d'apprentissage et curiosité
- Impact sur la collectivité

Conformité avec la loi et avec nos directives

Acteur mondial, The Adecco Group possède des filiales dans plus de 60 pays disposant chacun de sa propre législation. Pour nos activités, la législation s'applique sur les grands thèmes suivants:

- **l'emploi**, p. ex. le droit du travail, la sécurité sociale, la réglementation de l'immigration
- **l'information**, p. ex. la protection des données personnelles, la propriété intellectuelle, les informations confidentielles
- **les pratiques commerciales**, p. ex. la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, une concurrence loyale, le respect des lois antitrust
- **les finances et la transparence**,p. ex. les rapports financiers, les informations privilégiées, la cession de titres, les lois anti-corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent

Outre les règles prescrites par les législateurs, The Adecco Group s'efforce d'appliquer les meilleures pratiques dans toutes ses activités.

Nous disposons de directives internes, les "Adecco Group Policies", qui vont au-delà des obligations légales et fixent des procédures et des responsabilités dans les domaines suivants:

- **juridique**, p. ex. les règles relatives aux niveaux d'autorité et de délégation de pouvoirs, à la création et la liquidation d'entités juridiques, à la conservation de documents, aux engagements dont la responsabilité est illimitée, aux marques et aux noms de domaine, au délit d'initié, aux engagements contractuels
- **ressources humaines**, p. ex. le recrutement, la rémunération, les procédures de licenciement, la formation, la mobilité internationale, la gestion des salaires, les prêts aux employés, le développement du personnel, la sécurité

générale, les voyages d'affaires et les frais professionnels, les cartes de crédit d'entreprise

- **comptabilité**, p. ex. les pré autorisations, les instructions comptables, les lettres de déclaration, le rapport financier mensuel (MFRP), la publication annuelle (YRLY), la réconciliation des rapports financiers mensuels, le grand livre général et le grand livre auxiliaire, les écritures de journal, le relevé des opérations de caisse et le rapprochement bancaire, les grandes prévisions budgétaires, les soldes et les transactions intra-groupe, les états financiers, les rapports des auditeurs externes
- **fiscalité**, p. ex. l'impôt sur le revenu et l'impôt à la source, les prix de transfert, les cotisations sociales, la TVA, les taxes de vente, le droit de timbre
- **trésorerie**, p. ex. la gestion de la trésorerie, les garanties et les lettres d'intention, l'octroi de crédits aux clients
- **informatique**, p. ex. les sauvegardes, les archives, les réseaux, le contrôle des changements, la sécurité physique
- **autres directives**, p. ex. la Compliance, les fusions et les acquisitions, les publications et les relations avec la presse, la politique environnementale, les procédures d'achat

Les "Adecco Group Policies" sont disponibles à l'adress https://intranet-theadeccogroup.unily.com/sites/group-policies-code-of-conduct-global.

Des directives internes supplémentaires sont également définies au niveau local. A l'instar des directives du Groupe, elles s'appliquent à tous les collaborateurs de l'entité concernée.

Si vous avez le moindre doute quant à la légitimité d'une opération, nous vous recommandons de contacter votre responsable hiérarchique, le département local des ressources humaines ou le service juridique local. Pour obtenir plus d'informations sur la législation en vigueur dans votre pays, veuillez-vous adresser au service juridique de votre entité.

Notre façon de travailler

Notre travail se fonde sur les valeurs principales de The Adecco Group et nos compétences, la législation et nos directives internes. Ces règles guident nos actions et nous incarnons ces valeurs jour après jour.

Ainsi, The Adecco Group:

- Défend et favorise une **culture riche et inclusive basée sur le respect et l'égalité des chances**. Nous refusons toute discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race, l'origine (nationale ou ethnique), la culture, le niveau social, l'incapacité ou la maladie, l'orientation sexuelle, la situation de famille, l'âge ou les opinions politiques. Lorsque nous sélectionnons un candidat pour un client ou choisissons de promouvoir un collaborateur, notre décision se base exclusivement sur les compétences de la personne.
- Garantit un **environnement de travail propice** permettant aux personnes d'apprendre de leurs réussites comme de leurs échecs et d'évoluer professionnellement. Nous avons des procédures en place pour résoudre les situations de harcèlement et maintenir un environnement de travail serein.
- S'engage en faveur d'une **rémunération juste et compétitive**, pour nos collaborateurs comme pour nos candidats.
- Prévient les **conflits d'intérêts** et fait passer, dans chacune de ses décisions, les intérêts de The Adecco Group avant les intérêts personnels ou professionnels. Par exemple des conflits d'intérêts sont susceptibles de se produire lorsqu'une personne doit se prononcer sur un contrat de travail pour un membre de sa famille, ou lorsqu'elle est membre du conseil d'administration ou occupe une fonction similaire dans une autre entreprise ou lorsque des opérations commerciales lui procurent un avantage personnel. Ces situations doivent nécessairement faire l'objet d'une communication aux responsables hiérarchiques.
- Signe des **accords commerciaux clairs et sans ambiguïté**, que l'autre partie soit un client, un fournisseur, un collaborateur ou un candidat. The Adecco Group tient ses engagements et fait preuve de loyauté afin de garantir ses droits. Les contrats de travail décrivent en toute équité les droits et les obligations de nos collaborateurs et de nos candidats.
- Mène ses activités **dans le strict respect des lois, avec éthique et intégrité**. The Adecco Group **soutient la lutte anti-corruption et mène une politique de tolérance zéro dans ce domaine**. Il existe, dans ce cadre, une directive interne (Adecco Group Policy) inhérente à la prévention de la corruption. **L'ensemble des collaborateurs de The Adecco Group doivent, par ailleurs, obligatoirement suivre les dispositifs de formation et de sensibilisation** concernés (notamment le e-learning relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence).
- Adopte dans tous ses contacts avec les **autorités** un comportement éthique et professionnel.
- N'encourage pas l'offre de cadeaux ni les invitations à des manifestations de loisirs. Néanmoins, lorsque nous invitons des clients et des fournisseurs, nous respectons toujours la législation locale ainsi que les pratiques

commerciales autorisées. Nous sommes indépendants et adhérons aux normes les plus strictes en matière d'intégrité et de transparence. En règle générale, une discussion avec les supérieurs hiérarchiques permet de dissiper tout doute relatif à la **légitimité d'un cadeau** ou d'une invitation.

- Développe ses avantages concurrentiels uniquement par des moyens légaux. Jamais The Adecco Groupn'entrave la **concurrence** en échangeant avec ses concurrents des informations concernant ses prix, ses clauses et conditions, la distribution des marchés et des stratégies, et refuse toute collusion entre concurrents. Les informations collectées sur les concurrents sont obtenues par des voies strictement légales.
- Communique **de manière transparente, précise, opportune et efficace**, en respectant toutes les exigences légales. Seuls les collaborateurs autorisés fournissent des informations ou s'adressent publiquement pour le compte de The Adecco Group à des membres de gouvernements ou à des responsables publics.
- **Protège les données sensibles** et prend toutes les mesures appropriées pour garantir leur confidentialité, empêcher toute divulgation non autorisée et prévenir toute destruction abusive.
- **Veille également** au respect de la vie privée de ses collaborateurs et de ses candidats. Afin d'éviter toute infraction de la législation relative à la protection de la vie privée lorsque les informations sont collectées sur les candidats, ne sont demandées et conservées que les données requises par la loi ou nécessaires pour notre activité.
- **Reconnaît la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail**, tels que la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de la négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, comme un moyen de garantir des conditions de travail décentes.
- **Est la première entreprise du secteur à signer le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)**. Nous sommes engagés à respecter dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- S'efforce de garantir des cadres **et des conditions de travail** sûrs, sains et respectueux de l'environnement. Chaque membre du Groupe est tenu de respecter la législation en vigueur en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement. Nous nous assurons que ces règles soient respectées lorsque les salariés intérimaires travaillent chez nos clients.
- S'engage **en faveur d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement** et met tout en œuvre pour renforcer cet engagement.
- The Adecco Group met à la disposition de ses collaborateurs les outils nécessaires pour l'accomplissement de leur travail. Ces instruments sont reconnus comme la propriété de l'entreprise et doivent par conséquent être utilisés dans l'intérêt de celle-ci. L'utilisation occasionnelle et limitée des ressources de l'entreprise, telles que l'équipement informatique, le matériel de bureau et les téléphones, à des fins privées est tolérée si elle est conforme à la législation ainsi qu'aux directives et pratiques internes.
- Enfin, The Adecco Group encourage ses collaborateurs à participer à des actions au bénéfice de l'intérêt général et à des activités politiques dans le cadre de la législation locale. Toutefois, les collaborateurs ne doivent s'engager dans aucune activité politique pour le compte de The Adecco Group, sauf autorisation expresse.

Signalement de problèmes et de préoccupations

Si vous pensez qu'un collaborateur ou un candidat enfreint la loi, ce Code de Conduite ou des directives internes, vous devez intervenir.

Il est de votre devoir envers cette personne, nos collaborateurs, nos candidats et The Adecco group de prévenir, rectifier ou signaler immédiatement cette situation en suivant la procédure suivante, dans l'ordre présenté ci-dessous:

1. Essayez de résoudre vous-même le problème.

Parlez avec le collaborateur ou avec le candidat pour l'amener à stopper le comportement contraire à la loi, à ce Code de Conduite ou à toute directive.

2. Prenez contact avec votre supérieur hiérarchique ou avec le responsable de votre département.

Dans la plupart des cas, il est conseillé de s'adresser à son supérieur direct. Discutez de la situation avec lui ou avec le responsable du département. La majorité des problèmes peuvent être réglés avec leur aide.

3. Contactez les spécialistes en la matière.

Contactez votre représentant local des Ressources Humaines pour toutes les questions relatives aux conditions de travail. Contactez le service juridique et compliance local si la situation est liée au respect de la loi, d'exigences réglementaires ou de prescriptions gouvernementales.

4. Contactez le Service Compliance Reporting du Groupe.

Si les mesures précédentes ne permettent pas de résoudre le problème ou si vous préférez ne pas faire appel à l'une des ressources indiquées ci-dessus, vous pouvez contacter le Service Compliance du Groupe Adecco. Celui-ci vise à prévenir les pratiques professionnelles illicites ou contraires à l'éthique et le cas échéant, à les évaluer. Il peut également répondre à vos questions et à vos doutes concernant la Compliance, l'éthique et les exigences décrites dans ce Code de Conduite.

Vous pouvez contacter le Service Compliance du Groupe par les biais suivants:

- Rendez-vous sur le site Internet du Service de Compliance et d'éthique de The Adecco group ("ACE") (www.aceconduct.com) et faites part de vos préoccupations en ligne.
- Appelez la ligne ACE à n'importe quelle heure. Une liste des numéros de téléphone locaux est disponible sur le site www.aceconduct.com. La ligne et le site Internet ACE sont gérés par une entreprise indépendante et sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les interlocuteurs peuvent répondre dans la langue de votre choix à tout moment.

- Envoyez un e-mail dans lequel vous exposez vos préoccupations à l'adresse compliance@adeccogroup.com.

Tous les signalements au Service Compliance Reporting du Groupe sont traités en toute confidentialité et avec sérieux.

Si vous signalez des cas d'irrégularités présumées relatives aux domaines des finances, des pratiques anticoncurrentielles ou de la corruption, du trafic d'influence et que l'intégrité de collaborateurs ou salariés intérimaires est en jeu, vous pouvez choisir de conserver l'anonymat mais en ce cas, un certain nombre de précautions seront prises par celui qui recevra l'alerte afin de vérifier si elle doit être ou non prise en compte. Les rapports dénonçant une infraction grave à la législation ou une infraction impliquant des responsables ou des directeurs de l'entreprise sont directement transmis au conseil d'administration de The Adecco Group..

Toute personne qui, en toute honnêteté, demande des conseils, soulève un problème ou signale une infraction respecte ce Code de Conduite et agit correctement. The Adecco Group ne tolèrera aucune forme de représailles à son encontre. Toute menace de rétorsion fera l'objet d'une enquête et sera sanctionnée. Les personnes impliquées dans des pratiques de rétorsion à l'encontre de collaborateurs signalant de bonne foi des écarts de conduite potentiels ou d'autres risques pour l'entreprise s'exposeront à des mesures disciplinaires.

THE ADECCO GROUP

The Adecco Group | Code de Conduite

Version August 2021, Français